

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 932

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 20, après la première occurrence du mot :

« publics »,

insérer les mots :

« de coopération intercommunale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.